



ÉTUDES et RÉSULTATS

juin 2022
n° 1234

L'opinion des Français sur les inégalités reflète-t-elle leur position sur l'échelle des revenus ?

D'après le Baromètre d'opinion de la DREES, les Français perçoivent en moyenne correctement leur position sur l'échelle des revenus. Cependant, les plus modestes la surestiment tandis que les plus aisés la sous-estiment.

Plus que par leur position effective dans la distribution des revenus, les jugements des Français sur les inégalités et les politiques redistributives sont fréquemment portés par leur perception de cette position. Ceux qui pensent se situer en haut de l'échelle des revenus – que cette perception soit biaisée ou non – se déclarent moins préoccupés par la pauvreté, considèrent plus souvent que la société est juste et que, pour réussir dans la vie, le mérite individuel est plus déterminant que le hasard des circonstances ou le milieu social de naissance.

La perception qu'ont les individus de leur propre position sur l'échelle des revenus apparaît particulièrement corrélée avec leurs opinions sur les mesures politiques à prendre pour lutter contre les inégalités. En revanche, c'est davantage leur position effective sur cette échelle qui est en phase avec leurs opinions sur l'importance de l'intervention de l'État en matière socio-fiscale et sur le niveau des prélèvements obligatoires, en particulier ceux destinés à financer la protection sociale.

Enfin, si une nette majorité de Français s'expriment en faveur d'une réduction des écarts de rémunération entre professions, les divergences d'opinion sur ce point sont essentiellement associées à la position qu'ils pensent occuper sur l'échelle des revenus plutôt qu'à celle qu'ils occupent effectivement.

Raphaël Lardeux (DREES)

Le soutien des citoyens à l'égard des politiques de lutte contre les inégalités sociales et économiques peut-il s'expliquer par la position qu'ils pensent occuper sur l'échelle des revenus? Formuler un jugement en matière de justice sociale et des préférences en termes de politiques socio-fiscales présuppose, de la part des citoyens, d'avoir une représentation de la distribution des revenus au sein de la population.

Le Baromètre d'opinion de la DREES permet d'observer à la fois la position des répondants à l'enquête dans la distribution des revenus et celle qu'ils pensent occuper¹. Les perceptions sont dites « biaisées » dès que la position subjective diffère de la position objective, ou effective. Cette étude met le jugement des répondants en matière de justice sociale, de politiques socio-fiscales et de redistribution en regard de leur position

1. Il est également envisageable d'analyser la représentation que les citoyens se forment de la distribution des revenus, indépendamment de leur propre situation. Cependant, ces deux types de perceptions sont généralement liées entre elles. Hvidberg, *et al.* (2020) expliquent ainsi que les plus modestes sous-estiment le revenu médian et le 95^e percentile parce qu'ils surestiment leur position dans la distribution, tandis que l'inverse se produit pour les plus aisés.

- dans la distribution des revenus et de leur biais de perception. Les personnes qui surestiment leur position ont moins tendance à soutenir les politiques redistributives. Pour autant, ces corrélations ne valent pas causalité ; elles ne permettent pas de conclure que les opinions s'ajusteraient s'il n'y avait pas de biais de perception².

Dans l'échelle des revenus, les Français se perçoivent plus proches de la moyenne qu'ils ne le sont réellement

Chaque année, le Baromètre d'opinion de la DREES interroge un échantillon représentatif de la population Française sur leurs

revenus familiaux mensuels nets avant impôts (**encadré 1**). Cette information permet de les placer dans la distribution des revenus, par rapport à des seuils calculés à partir des données administratives des Enquêtes sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Les années paires, les personnes interrogées sont également amenées à positionner elles-mêmes leur ménage dans la distribution des revenus. La représentation que les répondants se font de leur position peut être biaisée dès lors qu'elle s'écarte de la position qu'ils occupent effectivement. Ce biais de perception est positif si le répondant surestime la position de son ménage dans la distribution des revenus et négatif s'il la sous-estime.

Encadré 1 Mesurer un biais de perception à partir du Baromètre d'opinion de la DREES

Le Baromètre d'opinion de la DREES suit, chaque année depuis 2000, l'évolution de l'opinion des Français sur leur santé, sur la protection sociale dans l'ensemble de ses dimensions (assurance maladie, retraite, famille, handicap, dépendance, solidarité, lutte contre la pauvreté et l'exclusion) ainsi que sur les inégalités et la cohésion sociale (depuis 2014). Le caractère annuel et l'ancienneté de ce Baromètre en font un outil de suivi conjoncturel de référence pour appréhender le contexte social et l'évolution des opinions sur les politiques dont les ministères en charge des solidarités et de la santé ont la responsabilité.

Les personnes sont interrogées en face à face, constituant un échantillon représentatif de la population résidant en France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus. Cet échantillon est construit selon la méthode des quotas, par sexe, âge, profession de la personne de référence, après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Chaque année, ces personnes sont interrogées sur leurs revenus familiaux mensuels nets avant impôts. L'enquêteur leur en rappelle au préalable les diverses composantes : salaires et traitements, revenus d'activité indépendante, allocations chômage, retraites et préretraites, revenus d'actifs financiers et de location, revenu de solidarité active (RSA), prestations familiales, allocations logement, prestations handicap, bourses d'études et pensions alimentaires. La **position effective** du ménage d'un répondant dans la distribution des revenus est définie par rapport à des déciles de revenu avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) reconstitués à partir du millésime des Enquêtes sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de la même année.

De plus, en 2014, 2016 et 2018, le Baromètre de la DREES a interrogé chaque année 3000 Français sur la **position perçue**, à laquelle ils placeraient leur ménage dans l'échelle des revenus (**graphique A**). Dans cette étude, seuls sont retenus les 80 % des répondants qui ont indiqué à la fois la position et le niveau de revenu (hors réponses par tranche de revenu) de leur ménage. L'échantillon final ainsi constitué comprend 7 238 individus interrogés en 2014, en 2016 ou en 2018. Le **biais de perception** d'un répondant quant à la position de son ménage dans la distribution des revenus est la différence entre sa position perçue et sa position effective (numéros de décile attribués à ces positions). S'il est positif (négatif), alors le répondant surestime (sous-estime) cette position.

Graphique A - Échelle de revenus présentée aux enquêtés

Dans notre société, il y a des foyers qui gagnent plus d'argent que d'autres. Voici une échelle qui peut représenter cette hiérarchie. En bas de l'échelle, se trouvent les ménages aux revenus les plus faibles et, en haut de l'échelle, les ménages aux revenus les plus élevés.

Où vous placerez-vous aujourd'hui sur cette échelle, en comparant les revenus de votre foyer avec ceux de tous les autres foyers ?

Enquêteur : montrer l'écran - présenter carte.

Enquêteur : préciser : beaucoup de gens ne savent pas très bien ce qu'il en est, mais votre estimation conviendra tout à fait. Si besoin, préciser qu'un foyer désigne des personnes qui habitent sous le même toit.



Source > Baromètre d'opinion de la DREES, 2014, 2016 et 2018 (extrait du CAPI).

> Études et Résultats n° 1234 © DREES

Bien sûr, la position « effective » du répondant ne l'est qu'aux erreurs près dans sa déclaration du niveau de revenu de son ménage. Cependant, considérer l'appartenance à un décile effectif en fonction de revenus déclarés plutôt qu'enregistrés par l'administration permet de s'affranchir d'une potentielle source de biais de perception. En effet, les enquêtés pourraient percevoir correctement la distribution des revenus, mais mal connaître les ressources de leur ménage (par exemple dans le cas d'un jeune adulte vivant chez ses parents). Dans ce cas, la manière dont ils se positionnent dans la distribution serait cohérente avec leur niveau de revenu tel qu'ils le perçoivent, mais pas avec leur position calculée à partir de leurs revenus issus de sources administratives. Le risque serait alors d'interpréter à tort une erreur sur son propre niveau de revenu comme un biais de perception de la distribution des revenus. Au contraire, dans l'approche ici retenue, une personne qui perçoit correctement la distribution des revenus mais se trompe sur son niveau de revenu sera caractérisée par un biais négligeable, car elle répercute son erreur à la fois sur le niveau de revenu qu'elle déclare (donc sur sa position effective) et sur la position qu'elle pense occuper.

2. Pour mener à bien une telle interprétation causale, il serait nécessaire d'informer un sous-échantillon de leur véritable position dans la distribution des revenus afin de mesurer l'effet de cette information sur leurs opinions par rapport à celles d'un groupe témoin, à la manière de Cruces, et al. (2013), Karadja, et al. (2017) ou encore Hvidberg, et al. (2020).

Au vu de la distribution du revenu effectif déclaré, les plus modestes semblent surreprésentés et les plus aisés sous-représentés parmi les personnes répondant au Baromètre, puisque, selon ce classement, 16 % des enquêtés seraient dans le premier décile³ et 4 % dans le dixième décile (*graphique 1*). Ce constat peut résulter de deux phénomènes, non exclusifs l'un de l'autre : une tendance générale des répondants à déclarer dans l'enquête des montants de revenu inférieurs à ceux enregistrés par l'administration⁴, ou une réelle sous-représentation des plus aisés parmi les répondants à l'enquête⁵. La distribution perçue présente, quant à elle, un profil beaucoup plus centré autour de la médiane : 62 % des répondants indiquent se situer entre le quatrième et le sixième décile, 5 % dans le premier et quasiment aucun au-delà du huitième décile.

Ce profil peut s'expliquer par le fait que personne ne se considère comme très modeste ou très aisé. De fait, dans les enquêtes d'opinion, les répondants ont souvent tendance à sélectionner les modalités médianes (Krosnick, Fabrigar, 1997). De plus, lorsqu'ils se placent dans la distribution des revenus ou des niveaux de vie, ceux qui se situent aux extrêmes ne peuvent se tromper qu'en direction de la moyenne (Clerc, 2014 ; Hvidberg, et al., 2020). Dans le corps de cette étude, on mesure le biais de perception directement comme la différence entre le décile de revenus auquel le répondant déclare appartenir et celui auquel il appartient d'après les revenus qu'il déclare. Pour autant, lorsque l'on corrige de la sur-représentation des réponses médianes tout en conservant l'ordre sur l'échelle des revenus dans lequel se placent spontanément les personnes interrogées, les résultats obtenus demeurent qualitativement inchangés (*annexe technique*).

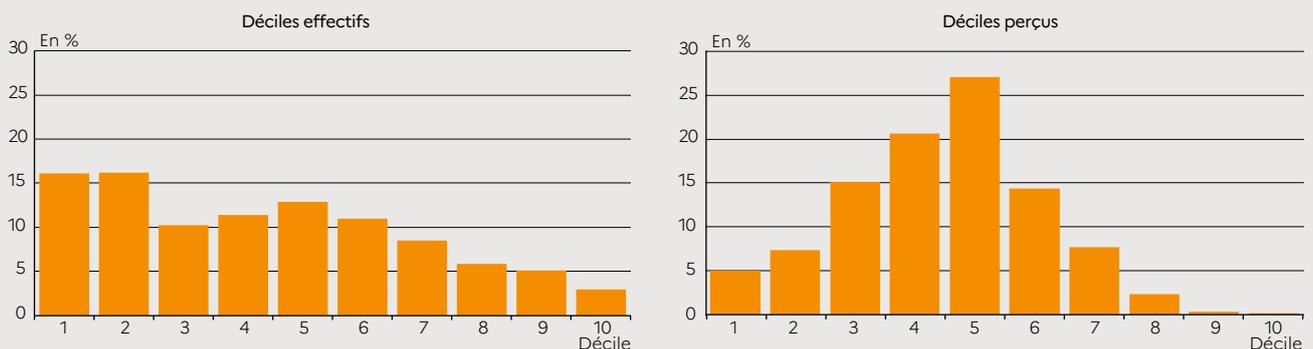
En moyenne, quasiment autant de répondants surestiment et sous-estiment la position de leur ménage dans la distribution des revenus (*annexe technique*). En revanche, les écarts sont marqués selon leur niveau de revenu. Ainsi, les plus modestes ont tendance à surestimer leur position dans l'échelle des revenus, tandis que les plus aisés la sous-estiment (*graphique 2*) : les 10 % des répondants

les plus modestes pensent se situer autour du troisième décile et les 10 % les plus aisés autour du sixième. D'après Cruces, et al. (2013), ce biais résulte du fait que les enquêtés évaluent leurs propres revenus par rapport à ceux de leurs voisins au sein de leur quartier de résidence, qui présente généralement moins de diversité que l'ensemble de la population. Au-delà du voisinage, Hvidberg, et al. (2020) montrent que ce positionnement s'effectue par rapport à des groupes de référence constitués des personnes dotées d'un même niveau de diplôme, issues d'une génération proche en âge ou qui travaillent dans la même entreprise et en infèrent une tendance à sous-estimer le niveau des inégalités.

Les jugements des Français sur les inégalités sont liés à la place qu'ils pensent occuper sur l'échelle des revenus

Outre les questions relatives à la distribution de revenus, le Baromètre de la DREES collecte une information riche sur les représentations, les préférences et les valeurs des Français en matière d'inégalités, de justice sociale et de politiques socio-fiscales. Certaines de ces opinions apparaissent très corrélées avec la position dans la distribution des revenus et, quelquefois plus fortement encore, avec la position qu'ils pensent y occuper. Ainsi, la part d'enquêtés qui trouvent la société « plutôt juste » croît avec le revenu, passant de 18 % au sein du premier décile à 23 % pour les ménages du huitième décile de revenus⁶. L'écart entre ces deux groupes est nettement plus marqué lorsque les répondants sont classés selon le décile auquel ils pensent appartenir : cette proportion passe alors de 11 % à 37 % (*graphique 3*). De manière similaire, les enquêtés sont amenés à se prononcer sur leur disposition à accepter une réduction des allocations chômage en échange d'une baisse de leurs impôts et cotisations. Si la part de ceux qui sont en faveur d'une telle réforme est croissante avec le décile de revenu effectif, passant de 20 % à 30 % entre le premier et le huitième décile, elle l'est plus encore selon le décile perçu, puisqu'elle évolue alors de 14 % à 38 %.

Graphique 1 Fréquence des déciles de revenu effectifs et perçus



Lecture > 13 % de l'échantillon se situe dans le cinquième décile de la distribution des revenus et 27 % de l'échantillon pense se situer dans ce cinquième décile.

Champ > Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES 2014, 2016 et 2018.

> *Études et Résultats* n° 1234 © DREES

3. Le premier décile de revenu correspond ici aux 10 % des plus modestes et le dixième décile aux 10 % des plus aisés. Dans cette étude, le terme de « décile » désigne, par un léger abus de langage, l'intervalle interdécile auquel appartiennent les 10 % des ménages dont les revenus sont compris entre un décile et celui qui le précède. Par exemple, le premier décile renvoie à l'intervalle entre le revenu minimum et le revenu maximum des 10 % des ménages les plus modestes. Cette terminologie permet de mettre plus aisément la position effective des répondants en regard de la place qu'ils pensent occuper dans l'échelle des revenus parmi tous les ménages français.

4. Dans cette étude, la mesure du biais de perception requiert de considérer les revenus des enquêtés tels qu'ils les déclarent plutôt que tels qu'ils sont enregistrés par l'administration (*encadré 1*).

5. Il est également possible que les plus aisés répondent moins précisément à la question sur leur niveau de revenu (en mentionnant plus souvent un revenu par tranche) voire n'indiquent aucun revenu, auxquels cas ils sont exclus du champ de l'étude.

6. L'analyse est tronquée au huitième décile faute de disposer de suffisamment de répondants qui pensent se situer au-delà de ce seuil.

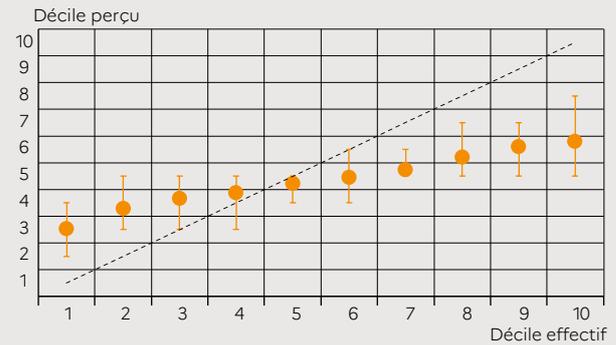
Les positions effective et perçue étant fortement corrélées entre elles, interpréter les divergences d'opinion au regard du biais de perception requiert de raisonner à position effective dans la distribution donnée (graphique 2). En moyenne, par rapport à une position de référence, se situer un décile plus haut dans la distribution des revenus est associé à une probabilité de 1,3 point plus élevée de trouver la société « plutôt juste », et penser se situer un décile plus haut va de pair avec une probabilité de 3,8 points plus élevée d'émettre cette opinion (graphique 3). Contrôler des caractéristiques individuelles⁷ atténue légèrement ces probabilités, qui sont alors respectivement de 0,9 point et 3,0 points (tableau 1). Enfin, à position effective donnée, les personnes qui surestiment leur position d'un décile ont aussi plus fréquemment tendance à trouver la société juste, de l'ordre de 3 points, par rapport à celles qui la perçoivent correctement⁸.

Surestimer sa position va de pair avec une moindre préoccupation à l'égard de la pauvreté

Afin d'analyser plus systématiquement les jugements émis en matière de justice sociale, les réponses à un ensemble de questions d'opinion sont mises en regard de la position effective du répondant et de son biais de perception quant à sa propre position. Ces opinions sont regroupées en trois catégories : opinions sur sa propre situation, opinions sur la société et opinions sur les politiques socio-fiscales (tableau 1).

Un premier jeu de questions porte sur la situation personnelle des répondants. Les plus aisés se déclarent optimistes pour eux-mêmes comme pour leurs enfants et considèrent moins souvent qu'ils sont pauvres ou qu'ils auraient besoin d'être davantage aidés par les pouvoirs publics. Les biais de perception des enquêtés sont cohérents avec les opinions qu'ils formulent sur leur propre situation. À position donnée dans la distribution des revenus, les personnes qui se perçoivent plus haut dans la distribution qu'elles ne le sont réellement

Graphique 2 Décile perçu moyen par décile de revenu effectif



Notes > Pour chaque décile effectif, les cercles représentent la moyenne du décile perçu et les segments représentent l'intervalle entre le premier et le troisième quartile de décile perçu.

La ligne en pointillés représente la situation où tous les répondants perçoivent parfaitement la position de leur ménage dans la distribution des revenus.

Lecture > Les répondants qui appartiennent aux 10 % des ménages les plus modestes pensent en moyenne appartenir au troisième décile. La moitié d'entre eux pensent se situer dans le deuxième, le troisième ou le quatrième décile.

Champ > Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES 2014, 2016 et 2018.

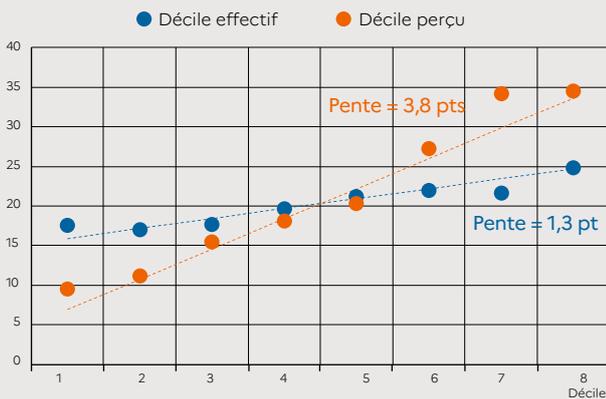
> Études et Résultats n° 1234 © DREES

sont les plus optimistes, tandis que celles qui sous-estiment leur position effective se considèrent plus systématiquement comme pauvres ou en risque de le devenir. Ce premier bloc d'opinions confirme la validité interne du biais de perception par rapport aux autres dimensions présentes dans le Baromètre.

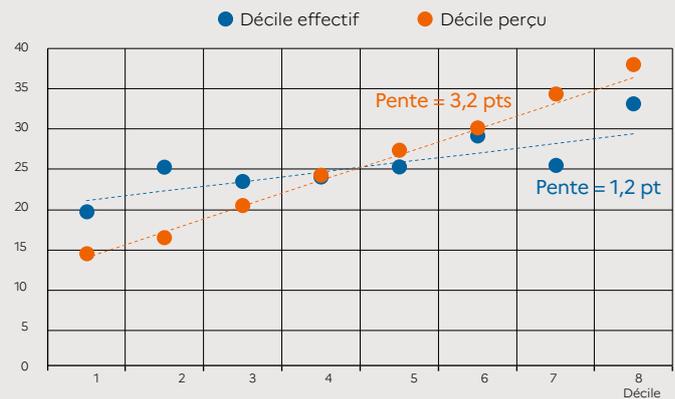
Un deuxième bloc de questions concerne le jugement en matière de justice sociale et d'inégalités, qui varie nettement selon le niveau

Graphique 3 Opinions exprimées par décile de revenu

« La société est plutôt juste »



« Accepterait une baisse des allocations chômage en échange d'une baisse de ses impôts et cotisations »



Note > Les déciles de revenu 9 et 10 ne sont pas représentés du fait du trop faible nombre de personnes pensant s'y situer.

Lecture > Parmi les répondants issus des 10 % des ménages les plus modestes, 18 % trouvent la société juste. Parmi ceux qui se classent eux-mêmes au sein de ce premier décile, ils sont 10 % à trouver la société juste. En moyenne, se situer un décile plus haut dans la distribution des revenus est associé à une probabilité de 1,3 point plus élevée de penser que la société est plutôt juste. Penser se situer un décile plus haut est associé à une probabilité de 3,8 points plus élevée.

Champ > Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES 2014, 2016 et 2018.

> Études et Résultats n° 1234 © DREES

7. Ces coefficients présentés dans le tableau 1 sont obtenus par régression de variables d'opinion sur le décile de revenu effectif et/ou le biais de perception ainsi que sur un ensemble de caractéristiques observables (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, structure familiale, diplôme, taille de la commune, millésime de l'enquête) afin de contrôler des effets de composition associés à la structure de l'échantillon.

8. Cette estimation révèle également un coefficient élevé sur la position effective. En effet, à biais de perception identique, se situer un décile plus haut dans la distribution des revenus est associé à une probabilité de 2,9 points plus élevée de trouver la société juste. Cependant, tel que montré par le graphique 2, les répondants les plus aisés sont aussi ceux qui ont le plus tendance à sous-estimer leur position dans la distribution des revenus. Comme le biais de perception compense ainsi la position effective, la corrélation entre opinion et position effective est plus faible lorsque la variable de biais n'est pas présente dans la régression.

de revenu du répondant. Outre le fait qu'elles trouvent plus systématiquement la société juste, les personnes aisées pensent également plus souvent que le mérite individuel est plus déterminant que le hasard des circonstances ou le milieu social de naissance pour réussir dans la vie, en France, à l'heure actuelle. Elles se déclarent moins préoccupées par la pauvreté et ont moins tendance à anticiper une hausse des inégalités et de la pauvreté. De plus, à rang donné, les répondants qui surestiment d'un décile leur position émettent des opinions en matière de justice sociale similaires à ceux qui se situent effectivement un décile plus haut qu'eux (sans présenter de biais⁹). Autrement dit, ces opinions sur la société sont essentiellement portées par la perception que les répondants ont de leur position dans la distribution des revenus, plus que par leur position effective une fois contrôlé de cette position perçue (*tableau complémentaire A*)¹⁰.

Enfin, interrogé sur le niveau de revenu à partir duquel une personne peut être considérée comme riche, un répondant aura tendance à déclarer une valeur d'autant plus élevée qu'il est lui-même aisé. Mais, à revenus donnés, ceux qui surestiment leur position

dans la distribution des revenus perçoivent une distribution plus compressée vers le bas et ont par conséquent plutôt tendance à déclarer un seuil de richesse plus faible par rapport à ceux qui perçoivent correctement leur position.

Ces opinions sur les inégalités se transposent-elles sous la forme de préférences en matière de politiques socio-fiscales ? La réponse est globalement positive. Ainsi, les enquêtés plus aisés estiment plus souvent que le financement de la protection sociale est excessif et qu'il y a trop d'intervention de l'État. Ils soutiennent moins systématiquement les politiques redistributives, comme la réglementation des écarts de rémunération ou la hausse du revenu de solidarité active (RSA) et seraient plus disposés à accepter une réduction des allocations chômage et des allocations familiales afin d'acquiescer de moindres prélèvements.

À position donnée dans la distribution des revenus, le biais de perception apparaît particulièrement corrélé avec les opinions sur ces politiques explicitement redistributives. Toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui surestiment leur position dans l'échelle des revenus se déclarent moins favorables à une réduction des inégalités

Tableau 1 Régression des opinions sur la position et le biais de perception

Coefficients en points de pourcentage

	1 Moyenne	2 Position effective		3 Position perçue		4 Biais (= position perçue - position effective)			
		Coef.	Signif.	Coef.	Signif.	Coef.	Signif.	Coef.	Signif.
Opinions sur sa propre situation (en %)									
Optimiste pour soi-même	54	2,5	***	6,9	***	7,1	***	6,7	***
Optimiste pour ses enfants/les générations futures	31	0,7	**	3,3	***	3,1	***	3,5	***
Se considère pauvre ou risque de le devenir	42	-5,9	***	-10,1	***	-11,6	***	-8,4	***
Besoin d'être plus aidé par les pouvoirs publics	48	-6,5	***	-8,5	***	-10,5	***	-6,1	***
Opinions sur la société (en %)									
La société est plutôt juste	20	0,9	***	3,0	***	2,9	***	3,0	***
Préoccupé par la pauvreté	89	-0,6	***	-1,3	***	-1,4	***	-1,2	***
Le plus important pour réussir est le mérite individuel	50	0,7	**	2,7	***	2,6	***	2,8	***
Les inégalités vont augmenter	82	-0,3		-1,6	***	-1,5	***	-1,7	***
La pauvreté va augmenter	89	-0,8	***	-1,2	***	-1,4	***	-0,9	***
Revenu d'une personne considérée « riche » (en log)	8	5,3	***	0,8		3,7	***	-2,4	***
Opinions sur les politiques socio-fiscales (en %)									
Pour payer moins d'impôts et cotisations, accepterait une baisse :									
- des allocations chômage	26	0,8	***	2,8	***	2,7	***	2,8	***
- des allocations familiales	27	1,7	***	2,7	***	3,2	***	2,2	***
Pour réglementer les écarts de rémunération	78	-1,6	***	-2,4	***	-2,9	***	-1,8	***
Il faut augmenter le RSA	60	-0,8	**	-1,6	***	-1,7	***	-1,3	**
Il y a trop d'intervention de l'État	29	1,2	***	0,2		0,9	**	-0,5	
Financement de la protection sociale excessif	19	1,2	***	1,2	***	1,6	***	0,6	*
Pour plus d'impôts au-delà de 2 500 euros par mois	24	-2,8	***	-1,9	***	-3,1	***	-0,5	
Indicateur d'inégalités légitimes (en log)									
Médecin vs. ouvrier	0,25	-0,6	**	-2,2	***	-2,2	***	-2,3	***
PDG vs. enseignant	0,93	-2,8	***	-9,2	***	-9,1	***	-9,2	***

Notes > Chaque ligne correspond à l'analyse d'une question d'opinion du Baromètre. La première colonne représente la moyenne. Les colonnes 2 et 3 présentent les coefficients issus des régressions de cette opinion sur le décile effectif d'une part et, d'autre part, le décile perçu, exprimés en points de pourcentage.

Enfin, la colonne 4 présente les coefficients associés à la position effective et au biais de perception estimés au sein d'une même régression. Afin de contrôler des effets de structure, ces estimations contiennent également un ensemble de caractéristiques observables qui ne sont pas reportées dans ce tableau (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, structure familiale, diplôme, taille de la commune, millésime de l'enquête). Les étoiles renvoient au degré de significativité des coefficients : * pour une significativité à 10 %, ** pour une significativité à 5 % et *** pour une significativité à 1 %.

Lecture > En moyenne, 78 % de l'échantillon estime qu'il faut réglementer les écarts de salaire dans les entreprises. À caractéristiques observables données, se situer effectivement un décile plus haut dans la distribution des revenus est associé à une probabilité de 1,6 point plus faible de soutenir une telle réglementation (colonne 2) d'une part et, d'autre part, penser se situer un décile plus haut est associé à une probabilité de 2,4 points plus faible (colonne 3). Lorsque l'on contrôle de la position effective, un répondant qui surestime cette position d'un décile aura une probabilité de 1,8 point plus faible de s'exprimer en faveur de cette réglementation.

Champ > Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES 2014, 2016 et 2018.

> Études et Résultats n° 1234 © DREES

9. En effet, lorsque l'on ajoute le biais de perception dans la régression, la corrélation de ces opinions avec celui-ci est non seulement toujours significative, mais aussi quasi systématiquement de même ampleur et de même signe que sa corrélation avec la position effective.

10. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à l'étude sur le site internet de la DREES.

et sont plus disposées à accepter une baisse des allocations chômage ou des allocations familiales pour payer moins d'impôts et de cotisations que celles qui ne présentent pas ce biais. En revanche, le biais de perception ne semble pas associé aux opinions émises plus généralement en matière d'intervention de l'État, de financement de la protection sociale ou encore de hausse des impôts pour les personnes dont le revenu excède 2 500 euros par mois. Sur ces questions, seule la position effective dans l'échelle des revenus apparaît significative.

Mesurer le souhait de réduire les écarts de rémunération entre professions à l'aide d'un « indicateur d'inégalités légitimes »

Pour un ensemble de quatre professions¹¹, les enquêtés sont amenés à indiquer la rémunération moyenne des personnes qui les

exercent¹², puis la rémunération qu'elles devraient, selon eux, percevoir. L'exploitation de ces questions permet de reconstituer un « indicateur d'inégalités légitimes » (Clark, D'Ambrosio, 2015) qui capte indirectement¹³ leurs préférences en matière de redistribution par rapport à leur perception des inégalités de rémunération entre diverses professions (**encadré 2**). La valeur de cet indicateur signale par combien l'enquêté souhaiterait diviser le rapport entre la rémunération d'une profession aisée et celle d'une profession modeste¹⁴.

Que l'on considère la rémunération d'un médecin généraliste par rapport à celle d'un ouvrier non qualifié ou celle d'un PDG par rapport à celle d'un enseignant à l'école primaire¹⁵, 7 % des répondants apparaissent satisfaits des écarts de rémunération actuels et une large majorité s'exprime en faveur d'une réduction des rapports de rémunération entre ces professions (77 % et 87 % respectivement) [**graphique 4**].

Encadré 2 L'indicateur d'inégalités légitimes

En considérant une profession aisée a et une profession modeste m , l'indicateur d'inégalités légitimes est mesuré par $\frac{y_a}{y_m} / \frac{y_a^*}{y_m^*}$, où y_a et y_m désignent les niveaux de rémunération respectifs de ces deux professions tels que les répondants se les représentent, tandis que y_a^* et y_m^* renvoient aux niveaux de rémunération qui devraient leur être accordés selon ces répondants.¹ Ainsi, le ratio y_a/y_m fournit une indication sur les inégalités telles que les répondants les perçoivent et le ratio y_a^*/y_m^* constitue une mesure d'équité. La comparaison de ces deux ratios révèle l'intensité avec laquelle les inégalités de revenus devraient, selon eux, être réduites. Pour un enquêté satisfait des rapports de richesse actuels, cet indicateur est égal à 1 puisque ces deux ratios sont identiques. Il est supérieur à 1 si la personne souhaite réduire les écarts de richesse et inférieur à 1 si elle souhaite les accroître.

En pratique, pour un ensemble de professions (ouvrier non qualifié en usine, médecin généraliste, PDG d'une grande société française et enseignant en école primaire), les enquêtés sont amenés à répondre à la question suivante : « À votre avis, combien gagne en moyenne une personne qui exerce chacune des professions suivantes. Indiquez la rémunération nette mensuelle. Ensuite, indiquez combien à votre avis devrait gagner une personne qui exerce chacune des professions suivantes. Indiquez bien cette fois ce que vous pensez qu'elle devrait gagner, sans vous occuper de ce qu'elle gagne réellement.

1 – Que gagne en moyenne un [...] ?

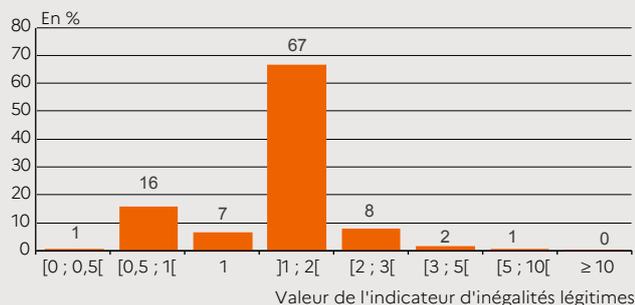
2 – Que devrait gagner en moyenne un [...] ? »

Cette méthode présente un double avantage. D'une part, elle est relativement peu sensible aux éventuelles erreurs dans l'estimation des niveaux de rémunération par le répondant, puisque son évaluation normative est formulée par rapport à sa propre évaluation positive des niveaux de rémunération. D'autre part, en faisant référence à des professions spécifiques, ces questions s'affranchissent de toute représentation abstraite de la distribution des revenus.

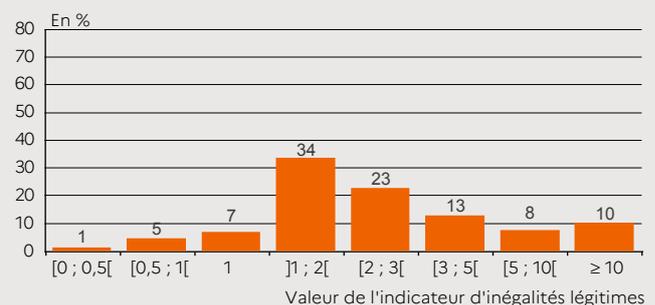
1. Plus exactement, l'indicateur présenté par Clark et D'Ambrosio (2015) est le logarithme de ce ratio de ratios, tel qu'introduit comme variable expliquée dans le tableau 1. La version retenue dans cette étude facilite l'interprétation en termes de réduction des rapports de rémunération.

Graphique 4 Fréquence des valeurs de l'indicateur d'inégalités légitimes

Par combien faudrait-il diviser le ratio entre la rémunération d'un médecin généraliste et celle d'un ouvrier non qualifié ?



Par combien faudrait-il diviser le ratio entre la rémunération d'un PDG et celle d'un enseignant à l'école primaire ?



Lecture > 7 % des répondants sont satisfaits du rapport actuel entre la rémunération d'un médecin généraliste et celle d'un ouvrier non qualifié en usine. 67 % souhaiteraient réduire ce rapport, mais au maximum de moitié, tandis que 11 % voudraient le réduire de plus de moitié et 17 % l'accroître.

Champ > Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES 2014, 2016 et 2018.

> Études et Résultats n° 1234 © DREES

11. Ouvrier non qualifié en usine, médecin généraliste, PDG d'une grande société française et enseignant en école primaire.

12. En 2018, la réponse médiane est de 1 200 euros par mois pour un ouvrier non qualifié en usine, 5 000 euros par mois pour un médecin généraliste, 20 000 euros par mois pour le PDG d'une grande entreprise française et 1 800 euros par mois pour un enseignant en école primaire.

13. Par opposition aux questions du Baromètre passées en revue jusqu'à présent, qui amènent les enquêtés à se positionner explicitement par rapport aux inégalités et aux politiques redistributives.

14. Pour un enquêté satisfait des rapports de richesse actuels, cet indicateur est donc égal à 1. Il est supérieur à 1 si la personne souhaite les réduire et inférieur à 1 si elle souhaite les accroître.

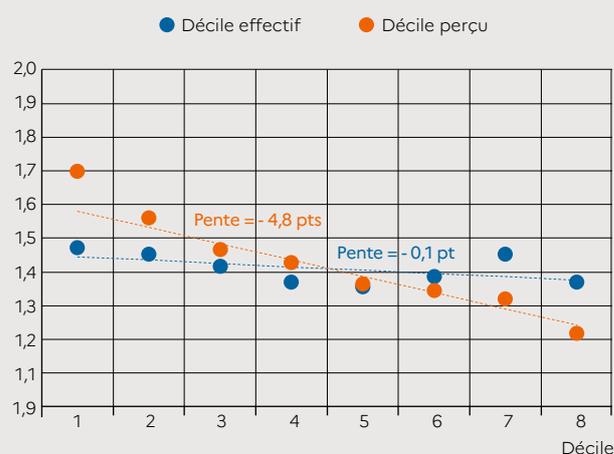
15. Le choix de ces combinaisons est arbitraire et vise uniquement à retenir des professions associées à des positions diversifiées dans la distribution des revenus.

L'intensité avec laquelle ils souhaitent les réduire dépend, en revanche, des professions considérées. Ainsi, deux tiers des répondants déclarent souhaiter réduire le ratio entre la rémunération d'un médecin et celle d'un ouvrier au maximum de moitié. Un tiers des répondants souhaitent également réduire le rapport entre la rémunération d'un PDG et celle d'un enseignant au maximum de moitié, mais un quart d'entre eux veulent le diviser par 2 ou 3 et un répondant sur dix souhaite même le diviser par 10 ou plus.

Quelles que soient les professions considérées, l'indicateur d'inégalités légitimes est nettement décroissant avec le décile auquel le répondant pense appartenir, tandis qu'il ne l'est que très légèrement avec le décile auquel il appartient effectivement (*graphique 5*). Ainsi, les préférences en matière de positionnement relatif de rémunération entre ces professions sont essentiellement associées à la position perçue plutôt qu'à la position effective du répondant sur l'échelle des revenus (*tableau complémentaire A*).

Finalement, autant sinon plus que leur position effective dans la distribution des revenus, ce serait la position à laquelle les citoyens se perçoivent qui déterminerait leur représentation de la distribution des richesses et la formation de leurs préférences sociales (Hauser, Norton, 2017). Dès lors, est-il envisageable de modifier leurs préférences redistributives en les aidant à affiner leur connaissance des inégalités ? Les données de cette étude ne permettent pas de conclure sur ce point. Cependant, une littérature internationale florissante fournit quelques éclairages. Informer les répondants de leur position effective dans la distribution des revenus amène ceux qui la surestiment à se déclarer plus en faveur des politiques redistributives (Cruces, et al., 2013 ; Hvidberg, et al., 2020) mais aussi, inversement, ceux qui la sous-estiment à moins les soutenir (Karadja, et al., 2017). Informer sur le niveau des inégalités (Kuziemko, et al., 2015) et en expliquer les mécanismes

Graphique 5 Indicateur d'inégalités légitimes entre médecin et ouvrier selon le décile de revenu du répondant



Lecture > En moyenne, les répondants issus des 10 % des ménages les plus modestes estiment qu'il faut réduire d'un tiers (diviser par 1,5) le ratio entre la rémunération d'un médecin et celle d'un ouvrier. Ceux qui pensent être issus des 10 % les plus modestes estiment qu'il faut le réduire de 40 % (diviser par 1,7).

Champ > Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > Baromètre d'opinion de la DREES 2014, 2016 et 2018.

> *Études et Résultats* n° 1234 © DREES

économiques sous-jacents (Stantcheva, 2021) peut nettement accroître la préoccupation des citoyens à l'égard des inégalités, mais n'induit un soutien accru en faveur des politiques socio-fiscales que sous réserve d'une confiance suffisante en la capacité du gouvernement à les mener à bien. ●

Mots clés : Opinion de la population Revenu des ménages Inégalité sociale Redistribution

Données associées à l'étude : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/l'opinion-des-francais-sur-les-inegalites>

Pour en savoir plus

- > Clerc, M. (2014, septembre). Le positionnement sur l'échelle des niveaux de vie. Deux personnes sur trois se positionnent dans le tiers intermédiaire. *Insee, Insee Première*, 1515.
- > Cruces, G., Perez-Truglia, R., Tetaz, M. (2013, octobre). Biased perceptions of income distribution and preferences for redistribution: Evidence from a survey experiment. *Journal of Public Economics*, 98, pp. 100-112.
- > Hauser, O.P., Norton, M.I. (2017, août). (Mis)perceptions of inequality. *Current Opinion in Psychology*, 18, pp. 21-25.
- > Hvidberg, K.B., Kreiner, C., Stantcheva, S. (2021, novembre). Social Positions and Fairness Views on Inequality. National Bureau of Economic Research, *Working Paper*, 28099.
- > Karadja, M., Mollerstrom, J., Seim, D. (2017, mai). Richer (and holier) than thou? The effect of relative income improvements on demand for redistribution. *The Review of Economics and Statistics*, 99, pp. 201-212.
- > Krosnick, J.A., Fabrigar, L.R. (1997, février). *Designing Rating Scales for Effective Measurement in Surveys*. John Wiley & Sons, Ltd, chapter 6, pp. 141-164.
- > Kuziemko, I., Norton, M.I., Saez, E., Stantcheva, S. (2015, avril). How elastic are preferences for redistribution? Evidence from randomized survey experiments. *American Economic Review*, 105, pp. 1478-1508.
- > Page, L., Goldstein, D.G. (2016, janvier). Subjective beliefs about the income distribution and preferences for redistribution. *Social Choice and Welfare*, 47, pp. 25-61.
- > Stantcheva, S. (2021, septembre). Understanding Tax Policy: How do People Reason? *The Quarterly Journal of Economics*, 136, pp. 2309-2369.

La DREES sur internet

- > Nos publications drees.solidarites-sante.gouv.fr
- > Nos données data.drees.solidarites-sante.gouv.fr
- > Recevoir nos avis de parution drees.solidarites-sante.gouv.fr/

Directeur de la publication Fabrice Lenglard • Responsable d'édition Valérie Bauer-Eubriet • Rédactrice en chef technique Céline Roux • Chargée d'édition Élisabeth Castaing • Composition et mise en pages NDBD • Conception graphique Sabine Boulanger et Stéphane Jeandet • Pour toute information drees-infos@sante.gouv.fr • Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer des droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr